Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

La Française Carbon Impact Floating Rates - Action C O - FR0007053640

Produit

Produit :La Française Carbon Impact Floating Rates action C O
Code ISIN:FR0007053640
Initiateur : Crédit Mutuel Asset Management. L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Crédit Mutuel Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés. Crédit Mutuel Asset Management est agréée en France sous le n° GP 97-138 et réglementée par l'AMF. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la société de gestion, www.la-francaise.com ou www.creditmutuel-am.eu ou en appelant au + 33 1 44 56 10 00.
Date de production du document d'informations clés :05/10/2026

En quoi consiste ce produit ?

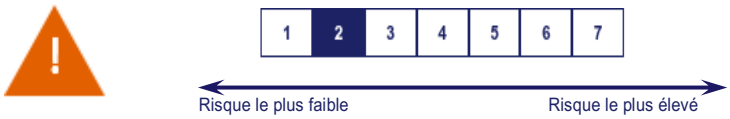
Type de produit : Compartiment de la SICAV LA FRANÇAISE
Durée de vie du produit : 99 ans
Objectifs :
Le compartiment, de classification "Obligations et autres titres de créances internationaux", a pour objectif d'obtenir sur la période de placement recommandée de 2 ans une performance nette de frais supérieure à celle de :
o Euribor 3 mois capitalisé + 115 points de base pour les actions R O et R
o Euribor 3 mois capitalisé + 150 points de base pour les actions C O et I
o Euribor 3 mois capitalisé + 163 points de base pour les actions S O et S
o Euribor 3 mois capitalisé + 185 points de base pour les actions FD
o SOFR + 115 points de base pour les actions R C USD H
o SARON + 115 points de base pour les actions R C CHF H
o SOFR + 150 points de base pour les actions T C USD H
o SARON + 150 points de base pour les actions T C CHF H
Fourchette de sensibilité : de 0 à 0,5 en investissant dans un portefeuille d'émetteurs filtrés préalablement selon des critères extra-financiers analysés sous l'angle de leur compatibilité avec la transition énergétique selon une méthodologie définie par la société de gestion. Le compartiment s'engage à avoir une moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre du portefeuille par euro investis (scopes 1 et 2) au moins 50% inférieure à celle de l'indicateur de référence composite : 50% Bloomberg Global Aggregate Corporate Index (LGCPTREH Index) + 50% ICE BofAML BB-B Global High Yield Index (HW40 Index). Cet objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre sera permanent et respecté de tout temps.
L'objectif de performance nette annualisée est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion. Il ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du fonds. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la performance indiquée dans l'objectif de gestion du fonds tient compte de l'estimation du risque de défaut ou de dégradation de la notation d'un ou plusieurs émetteurs présents en portefeuille, du coût de la couverture du change et des frais de gestion de la société de gestion.
Indicateur de référence : Le fonds n'est ni indiciel ni à référence indicielle mais à titre de comparaison a posteriori, le porteur peut se référer à l'indice EURIBOR 3 mois. Le fonds est géré activement et de manière discrétionnaireLe fonds est géré activement et de manière discrétionnaire.
Stratégie d'investissement :
Le processus d'investissement se fait selon une approche d'intégration et de sélectivité ESG dans la gestion et se décompose en 3 étapes :
Etape 1 : Politiques d'exclusions légales et sectorielles et gestion des controverses :
A partir de l'univers d'investissement initial, l'équipe de gestion appliquera un filtre lié aux politiques d'exclusions sectorielles de Crédit Mutuel Asset Management qu'elle met en œuvre pour la gestion de ses fonds. Au-delà des exclusions légales, des exclusions sectorielles sont mises en œuvre concernant les armements controversés, le tabac, le charbon, et les hydrocarbures. La gestion des controverses de chaque titre fait l'objet d'une analyse, d'un suivi et d'une notation spécifiques. La société de gestion exclura toutes les sociétés ayant des controverses majeures.
Etape 2 : Filtre Carbon Impact : L'analyse extra financière mise en œuvre selon le processus de sélection des titres conduit à exclure au moins 25% des émetteurs les moins bien notés de l'univers d'investissement initial couvert. Une analyse qualitative complète l'analyse extra-financière issue du modèle. Une analyse de la qualité de crédit des émetteurs est effectuée. Puis, une analyse "carbone" est réalisée sur des critères d'analyse liés au changement climatique. Ces critères existent à différents niveaux comme la performance historique des émissions carbone, la gouvernance et gestion des risques climatiques et la stratégie mise en œuvre par l'entreprise pour participer à la transition. Un score "Carbon Impact" est attribué à l'issue de cette analyse. Pour les émetteurs du secteur financier à faible intensité carbone, une analyse qualitative est réalisée en sus du score attribué. Pour les secteurs à très haute intensité carbone, une analyse qualitative de la performance carbone future de l'entreprise est réalisée en sus du score attribué. Les entreprises sont ensuite qualifiées en : i) bas carbone, ii) en transition selon la trajectoire de décarbonation sectorielle, iii) en transition mais ambitions requises et iv) retardataires selon le score attribué. Aucun investissement ne sera effectué dans les entreprises qualifiées comme retardataire. Le compartiment pourra également investir dans des obligations vertes pour lesquelles l'impact des projets environnementaux financés est mesurable. Ces obligations vertes devront respecter les quatre grands principes clés des « Green Bond Principles ».
Etape 3 : Analyse financière et construction du portefeuille : Les émetteurs obtenant les meilleures notes Carbon Impact ne seront pas néanmoins automatiquement retenus dans la construction du portefeuille, leur intégration dans le portefeuille final restant un choix discrétionnaire du gérant.
Le taux d'analyse extra-financière doit être supérieur à 90%. Ce taux s'entend en nombre d'émetteurs du Compartiment. Le Compartiment pourra investir en émetteurs ne faisant pas l'objet d'une analyse extra-financière dans la limite de 10% de l'actif net.
Le fonds s'engage à avoir une moyenne pondérée des émissions de gaz à effet de serre du portefeuille par euro investis (scopes 1 et 2) au moins 50% inférieure à celle de l'indicateur de référence composite : 50% Bloomberg Global Aggregate Corporate Index + 50% ICE BofAML BB-B Global High Yield Index. Cet objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre sera permanent et respecté de tout temps.
Le compartiment investit dans des titres de créance négociables à taux fixe ou variable, des certificats de dépôt et des instruments du marché monétaire émis ou garantis par un émetteur d'un pays membre de la zone Euro ou de l'OCDE. Le compartiment peut investir jusqu'à 100% de son actif net dans de la dette privée et jusqu'à 50% dans des titres émis par des États ou assimilés (parapublics, garantis, supra nationaux) à taux fixe, variable ou variabilisé. Le compartiment peut investir dans des titres dotés d'une notation Investment Grade et High Yield. La société de gestion ne recourra pas exclusivement ou mécaniquement à des notations externes mais pourra, lorsqu'une telle notation est émise, en tenir compte dans son analyse crédit. Le compartiment peut investir dans les placements suivants, ou y être exposé, jusqu'à hauteur du pourcentage de l'actif net indiqué : titres assortis d'une notation "Investment Grade" : 100 % , titres assortis d'une notation "High Yield" : 50 % (la notation moyenne des titres du fonds sera Investment Grade, supérieure ou égale à BBB-), titres non notés : 20%, obligations perpétuelles (dont obligations contingentes convertibles bonds) : 10%, autres OPCVM/OPC : 10 %. Le compartiment pourra investir dans des obligations vertes (green bonds). La part d'obligations vertes dans le compartiment peut être variable et n'est pas bornée. Le gérant pourra investir dans des titres libellés en euro et/ou autres devises.
Dans la mesure où les titres ne sont pas libellés en euro, le gérant couvrira systématiquement le risque de change, un risque résiduel pourra néanmoins subsister, la couverture n'étant pas parfaite. Le compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif dans des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étrangers. Ces OPCVM seront utilisés pour gérés la trésorerie et/ou répondre à l'objectif de gestion. Ces OPCVM peuvent le cas échéant être gérés par la société de gestion ou

une société liée. Le compartiment peut intervenir sur des instruments financiers à terme, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré : futures, options, swaps, change à terme, des Credit Default Swaps (CDS single name ou indice) et dérivé de crédit. Chaque instrument répond à des stratégies de couverture ou d'exposition visant à (i) assurer la couverture générale du portefeuille ou de certaines classes d'actifs détenues en portefeuille aux risques de marché, (ii) reconstituer de façon synthétique des actifs particuliers ou (iii) augmenter l'exposition du compartiment à certains risques de marché. Le compartiment pourra également avoir recours à des Total Return Swaps dans la limite de 25% de son actif net. Le compartiment peut procéder à des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres pour (i) assurer le placement des liquidités disponibles (prise en pension) ou (ii) optimiser le rendement du portefeuille (prêt de titres).
Les derniers prospectus, la dernière valeur liquidative des actions, le rapport annuel et le document d'information périodique des actions du fonds : Les documents légaux sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur les sites : www.la-francaise.com et/ou www.creditmutuel-am.eu. Vous pouvez les obtenir gratuitement en le demandant à serviceclient@la-francaise.com. Toute information supplémentaire est communiquée par le Service Client Produits nominatifs via les coordonnées suivantes : serviceclient@la-francaise.com.
Investisseurs de détails visés :
Tous souscripteurs, plus particulièrement investisseurs institutionnels et grands investisseurs particuliers

L'OPC n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique/US Person.
Dépositaire : Le Dépositaire de l'OPCVM est BNP Paribas S.A., située au 9, rue du Débarcadère 93500 PANTIN (le "Dépositaire"). BNP Paribas S.A., immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 662 042 449 est un établissement agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis au contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), dont le siège social est à Paris 9ème, 16 Boulevard des Italiens.
Autres informations :
les rachats sont centralisés chaque jour (J) auprès de La Française AM Finance Services à 11h00 et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative, avec règlement en J+2 (jour ouvré)
Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 2 ans.
Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.
Risques importants pour la SICAV non pris en compte dans cet indicateur :
- Risque lié aux impacts de techniques telles que des produits dérivés
- Risque de crédit
- Risque de contrepartie

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performances

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.
Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit, calculées sur un minimum de 10 ans de données. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 2 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 2 ans**
Scénarios			
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**9 180 €**	**9 140 €**
	Rendement annuel moyen	**-8,2 %**	**-4,4 %**
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**9 300 €**	**9 140 €**
	Rendement annuel moyen	**-7,0 %**	**-4,4 %**
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**9 900 €**	**9 870 €**
	Rendement annuel moyen	**-1,0 %**	**-0,7 %**
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**10 390 €**	**11 000 €**
	Rendement annuel moyen	**3,9 %**	**4,9 %**

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre: 03/2018 et 03/2020.
Ce type de scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre: 01/2019 et 01/2021.
Ce type de scénario favorable s'est produit pour un investissement entre: 10/2022 et 10/2024.

Que se passe-t-il si Crédit Mutuel Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.
Coûts au fil du temps :

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que vous avez investi 10 000 €.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 2 ans
Coûts totaux	354 €	411 €
Incidence des coûts*	3,6 %	2,1 %

(*) Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,4 % avant déduction des coûts et de -0,7 % après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coût d'entrée	3,00 % maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement, n'incluant pas les coûts de distribution de votre produit. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	jusqu'à 300 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratif et d'exploitation	0,45 % maximum de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	44 €
Coûts de transaction	0,11 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	11 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 2 ans

Possibilités et conditions de désinvestissement avant l'échéance : les rachats sont centralisés chaque jour (J) auprès de La Française AM Finance Services à 11h00 et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative, avec règlement en J+2 (jour ouvré)

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter le service clientèle du Groupe La Française au 128 boulevard Raspail 75006 PARIS (reclamations.clients@la-francaise.com), par téléphone au +33 (0)1 53 62 40 60, ou utiliser le lien du site internet : https://www.la-francaise.com/fr/service-clientele/

Autres informations pertinentes

Teneur de compte : BNP Paribas S.A.
Forme juridique : Sicav

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales (Article 8 SFDR).

Les informations relatives à la prise en compte dans la politique d'investissement des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance) sont disponibles sur le site internet suivant : www.la-francaise.com et figureront dans le rapport annuel.
De plus amples informations concernant l'inclusion de critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de qualité de la Gouvernance) dans la politique d'investissement appliquée par la Société de gestion, la charte sur l'investissement durable, le rapport de stratégie climatique et responsable, la politique d'engagement et d'exclusion, peuvent également être consultées en ligne sur le site internet suivant : https://www.la-francaise.com/fr/nous-connaitre/nos-expertises/linvestissement-durable.
Les performances passées de votre produit représentées sous forme graphique sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur les sites : www.creditmutuel-am.eu et/ou www.la-francaise.com. Vous pouvez les obtenir gratuitement en le demandant à serviceclient@la-francaise.com.
Valeur liquidative et autres informations pratiques : locaux de la société de gestion et/ou www.la-francaise.com et/ou www.creditmutuel-am.eu
En cas de litiges relevant des services d'investissements et des instruments financiers, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'AMF.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.